

Arras, le 5 juillet 2018

# Opération de déminage à Outreau Dimanche 8 juillet 2018

Suite à la découverte d'une bombe d'aviation britannique de 500 livres contenant 132 kilogrammes d'explosifs sur un chantier sis à l'angle de l'avenue Splingard et de la rue des Bouleaux sur la commune de OUTREAU (62) une opération de déminage va être mise en place.

La bombe sera traitée le dimanche 08 juillet 2018 par le service de déminage de la sécurité civile selon les modalités et horaires suivants :

#### Dimanche 08 juillet 2018 :

6 h 00 : début des opérations d'évacuation

8 h00 : début des opérations de déminage

12h00 : fin des opérations

#### La zone de confinement

Un rayon de sécurité de 400 mètres sera mis en place au niveau de la zone concernée. Les habitants des rues listées ci-après seront évacués :

- Square G. Sand
- o Square A. de Musset
- o Rue Lamartine (jusqu'au n° 15)
- o Rue Maurice Chevalier
- o Rue Saint Michel (de l'intersection Bd Splingard à l'intersection avec l'Allée Maurice Chevalier)
- o Boulevard Splingard (du carrefour du Nad'Jac au rond-point R. Splingard)
- o Rue Georges Bizet (n°s 29-31-33-35-37-39-41-43-45)
- Résidence les Acacias
- o Place des Chênes
- Place des Acacias
- Rue des Bouleaux
- Rue des Peupliers
- Rue des Platanes
- o Allée des Erables







- o Rue de l'Aubépine (jusqu'au n° 82 et 99)
- o Allée des Lilas
- o Rue de l'Orme
- o Rue des Prunus
- o Rue Pantigny (n°s 56-52-50)
- Allée des Ormeaux
- o Rue du Professeur Clerc
- o Rue de la Marne (du n° 1 au n° 13)
- Résidence les Œillets
- Résidence les Pensées
- Résidence les Rosiers
- o Résidence les Muguets
- Résidence les Narcisses
- Résidence les Iris
- o Résidence les Hortensias
- o Résidence les Eglantines
- o Résidence les Dahlias
- o Résidence les Glycines
- o Résidence les Anémones
- o Résidence les Bégonias
- o Résidence les Capucines
- Résidence les Mésanges

#### La zone de de confinement

Des mesures de confinement seront mises en place pour les habitants des rues :

- o Rue des Tilleuls (sauf du n° 1 à 11 qui seront en exclusion)
- Allée des Sorbiers (confinement)

Les résidents de la maison de retraite « Les Mouettes » resteront confinés dans l'établissement.

Les commerces et restaurants inclus dans le périmètre seront fermés durant le créneau d'intervention.

Les habitants évacués et confinés devront laisser les fenêtres ouvertes et les volets fermés.

#### Organisation de l'évacuation

La commune d'Outreau organisera les modalités d'accueil des populations évacuées dans les salles suivantes :

- Salle de la Tour du renard ;
- Centre Jacques Brel.







Un service de navette sera mis en place pour rejoindre les lieux d'accueil. Les points de rassemblement sont prévus :

- Rue des peupliers (devant l'école de musique) ;
- Rue des platanes (devant la ZAC 3) ;
- Rue Lamartine (à l'angle de la rue avec le parking) ;
- Boulevard de la Liberté (école Kergomard).

#### Deux départs sont prévus : 7h et 7h 30

Le périmètre retenu impacte la circulation en zone urbaine et sur la RD 119 au nord et au sud de la commune. Des restrictions et déviations routières seront mises en place selon les indications reprises dans la carte ci-jointe.

La D119 sera fermée à la circulation à l'intersection avec la D119E1 et une déviation Nord-Sud par le boulevard du Général de Gaulle, la rue Claude Debussy, le boulevard de la Liberté, la route de Le Portel, la rue de l'Egalité, la rue des Masurettes pour rejoindre la D119 au niveau des feux tricolores avec le boulevard du 8 mai sera mise en place.

Le même cheminement *via* la rue d'Outreau sera mis en place en sens inverse.

Une déviation « grande maille » sera également signalée *via* Escault vers Garromanche et inversement avec la mise en place d'une signalétique adaptée.

Pendant la durée des opérations, le périmètre de sécurité sera tenu par la police nationale avec l'appui des effectifs de la police municipale et des services techniques de la commune d'Outreau.

Un poste de commandement se tiendra à la sous-préfecture de Boulogne-Sur-Mer durant la durée des opérations qui sera activé dès 5 H 30 du matin.

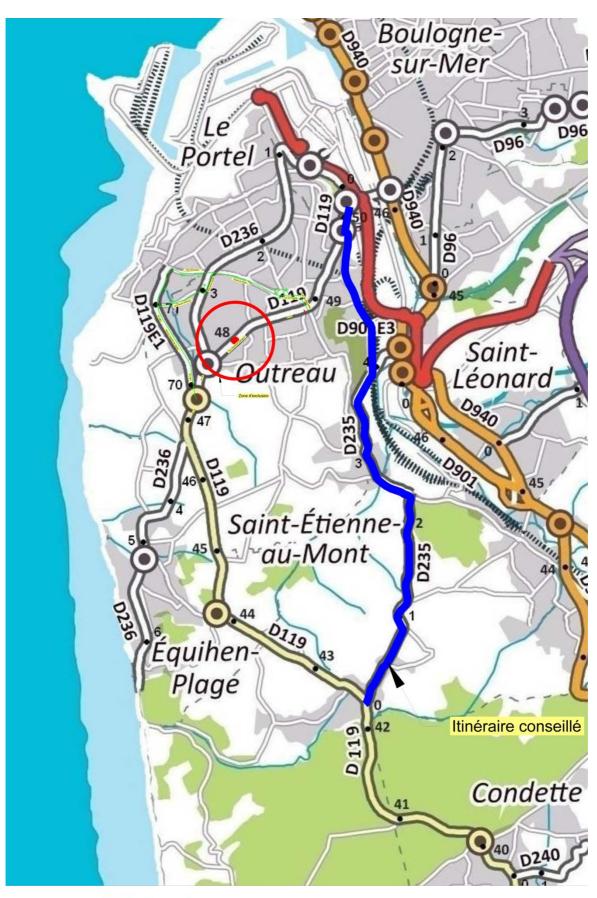
Afin d'éviter toutes difficultés, il est conseillé d'éviter de circuler entre 7 heures et 12 heures dans les secteurs impactés par la zone de sécurité.

Pour tout renseignement, la population des secteurs concernés est invitée à se rapprocher de la mairie.











Contact Presse: Préfecture-du-Pas-de-Calais - Cabinet du préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI) pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr - 03 21 21 20 05





